

6106 Resources Limited
Projet Hook Lake

6106 Resources Limited (la société) est une société d'exploration basée à Calgary (Alberta) et une filiale de Manhattan Corporation. Le projet Hook Lake est situé dans la ceinture de roches vertes Rankin-Ennadai. La ceinture Rankin-Ennadai est la deuxième plus grande ceinture de roches vertes au Canada, mais la région n'a fait l'objet que d'une exploration et d'une cartographie géologique détaillée minimales. À Hook Lake, le projet se caractérise par une minéralisation principalement aurifère, ainsi que par la présence de divers autres, dont l'argent, le cuivre et le zinc. La société détient des titres miniers sur des terres de la Couronne et des terres appartenant aux Inuits (TAI).

En juillet 2025, un permis d'utilisation des terres a été accordé par l'Association inuite du Kivalliq (KVL125B05) pour des activités d'exploration sur les parcelles AR-16, AR-23, WC-10 et RI-23 de terres appartenant aux Inuits (TAI). Aucun permis d'utilisation des terres n'a été requis pour l'exploration sur les terres de la Couronne, car il n'y a pas eu d'utilisation d'eau ou de campement. Les activités d'exploration, notamment l'échantillonnage de roches en surface, les observations géologiques et la localisation d'échantillons de carottes historiques, ont eu lieu sur le site du projet, à environ 140 km au nord-ouest d'Arviat. Ces activités ont été menées à bien à l'aide d'hélicoptères basés à Arviat. Aucun campement n'a été utilisé à ce moment-là.

La Société propose désormais de poursuivre les activités d'exploration, y compris le forage, les levés électromagnétiques (EM), la géophysique terrestre et aérienne, la prospection et l'échantillonnage, et de construire un petit campement d'exploration temporaire (20 personnes) pour soutenir ces activités.

. Il est proposé que le campement soit construit au printemps et que les activités d'exploration se poursuivent jusqu'à l'automne 2026, le campement restant fermé pendant les mois d'hiver. Le campement serait accessible par avion en été et peut-être par un sentier depuis Arviat en hiver, sous réserve des autorisations nécessaires. La mobilisation du matériel et des fournitures vers l'emplacement proposé pour le campement pourrait avoir lieu au printemps avec l'aide d'entrepreneurs locaux ayant l'expérience des conditions arctiques.

À l'heure actuelle, aucun site précis n'a été choisi pour le campement, mais plutôt un emplacement général, qui pourrait se trouver sur des terres appartenant à la Couronne ou aux Inuits (voir la carte). Une fois que davantage d'informations auront été obtenues auprès des détenteurs de connaissances locales, un site précis sera choisi et les autorités réglementaires en seront informées.

Afin de soutenir ces activités, la société demande un permis d'utilisation des terres de type 111 à l'Association inuite du Kivalliq (AIK), un permis d'utilisation des terres de type B pour les activités d'exploration sur des terres de la Couronne et un permis d'utilisation des eaux de type B auprès de l'Office des eaux du Nunavut pour l'utilisation de l'eau et l'élimination des déchets.

Des activités d'exploration minière sont menées dans cette région depuis de nombreuses années. De l'or y a été découvert pour la première fois en 1948, et les travaux ont été menés à bien sur toutes les

concessions minières par les promoteurs précédents. 6106 Resources Ltd. respecte profondément la faune, l'environnement et les conseils des détenteurs de connaissances locales concernant le temps de passage et la migration de la faune, et se conformera aux conditions de toutes les licences et de tous les permis. Sur les conseils du CTRC d'Arviat, les mesures de protection mobile de l'Association inuite du Kivalliq seront respectées.

La mobilisation antérieure d'Eric Sondergaard s'est faite par l'intermédiaire de l'AIK, qui a tenu deux réunions du CTRC le 15 avril 2024 et le 12 juin 2024. Après un examen approfondi, les membres du CTRC d'Arviat appuient le plan de travail, car il offre des possibilités d'emploi aux membres de la communauté d'Arviat. L'OCT d'Arviat a été informé des activités potentielles du projet et de son emplacement, ainsi que des recommandations du comité CTRC. Des informations supplémentaires concernant la vulnérabilité de la faune ont été demandées, et 6106 Resources est optimiste quant à la possibilité d'un dialogue ouvert et constructif. La société a proposé des réunions en personne à mesure que le processus d'obtention des permis avance.

Il convient de noter que des activités d'exploration minière ont été entreprises dans cette région depuis de nombreuses années, y compris sur des portions de claims miniers et d'accords conclus par des promoteurs antérieurs. Ces activités d'exploration qui se chevauchent ont déjà fait l'objet d'un certain nombre d'évaluations par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) et de la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN), et il n'est peut-être pas nécessaire de procéder à d'autres évaluations (dossier CNER 21EN009, dossiers CAN n° 149463, 16EN035).

6106 Resources accorde une grande importance à l'environnement et aux personnes sur les terres desquelles elle mène ses activités d'exploration, et entend tout mettre en œuvre pour gagner leur respect. À cette fin, elle respectera les conditions générales de toutes ses licences et de tous ses permis et sollicitera les conseils et l'expérience des détenteurs de connaissances locales.

6106 Resources Ltd. prévoit de mener des consultations publiques significatives ainsi que des réunions avec l'Organisation des chasseurs et trappeurs (OCT) et le Comité des terres et des ressources communautaires (CTRC) de l'AIK à l'automne 2025. Les possibilités d'emploi et d'affaires sont plutôt modestes à ce stade précoce de l'exploration minière, mais tous les efforts seront faits pour donner la priorité aux retombées pour Arviat.



